



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demander une indemnité à son opérateur de téléphonie ou d'accès à internet

Accéder au Modèle de document

Permet de demander, en l'absence de service ou en cas de service dégradé, une compensation financière ou un remboursement à son opérateur de téléphonie mobile ou fournisseur d'accès à internet.

- Communications électroniques (téléphone, internet, télévision)



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R1864>